

Direction Générale des Services  
JPB/VB

N°324/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET :** Demande de subvention auprès de l'Etat, du Département du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France, de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de tout autre partenaire pour les travaux (tranche 2) de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Gonesse (95).

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23, ainsi que son article L 2334-42 relatif à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant sur les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire qui prévoit notamment la possibilité pour le Maire de solliciter auprès de tout organisme financeur l'attribution de subventions,

**Vu** la délibération n°13 du 25 janvier 2021 qui précise la précédente délibération en permettant au Maire de « demander directement à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur, l'attribution de subventions. Etant précisé que cette délégation est générale et concerne toutes demandes de subventions en fonctionnement ou en investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable accompagnée des plans de financements correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires »,

**Considérant** l'importance de la réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul pour permettre la conservation et la valorisation du patrimoine de la commune et son accès par les habitants, et la nécessité d'engager une tranche de travaux désignée sous la dénomination de **tranche 2** comprenant les travaux suivants :

- **Restauration des gouttereaux de la nef et des façades des bas côtés nord et sud,**
- **Révision de la couverture de la nef et des bas côtés nord et sud,**

**Considérant** que cette opération répond à des enjeux de mise aux normes et de sécurisation des équipements, mais aussi à un caractère d'urgence,

**Considérant** le plan de financement établi pour sa réalisation.

**DECIDE**

- **D'approuver** le projet de réhabilitation de l'église Saint-Pierre Saint-Paul (tranche 2 : restauration des gouttereaux de la nef et des façades des bas côtés nord et sud, révision de la couverture de la nef et des bas côtés nord et sud) pour un montant total de 977.883 €uros HT, dont 900.875 € HT de travaux,
- **De confirmer** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal,
- **De déposer** un dossier finalisé auprès de l'Etat, du Département du Val d'Oise, de la Région Ile-de-France, de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de tout autre financeur pour ce projet afin de solliciter une subvention pour montant maximum,
- **De signer** les conventions attributives de subventions correspondantes et tout document fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à ces demandes,

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

- **De s'engager** à ce que la commune prenne en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 23 septembre 2022

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **28 SEP. 2022**

Mis en ligne, le : **29 SEP. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services

  
Corine TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Demande de subvention auprès de l'Etat, du Département du Val d'Oise,  
de la Région Ile-de-France, de la Communauté d'Agglomération Roissy  
Pays de France et de tout autre partenaire pour les travaux (tranche 2)  
de l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Gonesse (95).

.....  
Date de décision: 23/09/2022

Date de réception de l'accusé 28/09/2022  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION324

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20220923-2022DECISION324-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 324.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20220923-2022DECISION324-AI-1-1\_1.pdf )